

RCS : CHALONS EN CHAMPAGNE

Code greffe : 5101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00323

Numéro SIREN : 518 931 621

Nom ou dénomination : SARL 2P

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2017 sous le numéro de dépôt 1823

**ENREGISTRE**

LE 21 DEC. 2017

Au Greffe du Tribunal de Commerce  
de Chalons en Champagne  
Sous le N° 2017 N 1823

**2 P**

27, Rue Haute  
51300 PRIGNY



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SAS**

*A l'Assemblée Générale Extraordinaire  
du 30 Décembre 2017*

2P

**Société A Responsabilité Limitée au Capital de 50 000 €****Siège Social :**27, Rue Haute  
51300 PRIGNY**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA  
TRANSFORMATION DE LA "SARL 2P"  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE****- A l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Décembre 2017 -**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code, par décision unanime des Associés en date du 30 Novembre 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre Société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'Article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la Société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- ▶ Au 31 Décembre 2016, date d'arrêté des derniers comptes annuels, les capitaux propres de votre société s'élevaient à **133 057 €** et le capital social à **50 000 €** ;
- ▶ Il nous a été communiqué un situation intermédiaire de votre société arrêtée au 30 Septembre 2017. Cette dernière fait ressortir une perte comptable de **14 479 €**, le montant des capitaux propres de votre société s'établit à **104 578 €**.

### Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- ▶ à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- ▶ à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à SOISSONS,  
Le 14 Décembre 2017.

Pour CHD AUDIT - HAUTS DE FRANCE

Pascal GUIOT

*Commissaire aux Comptes et à la Transformation*

~~14, Rue Ernest LAVISSE~~  
02200 SOISSONS